

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Délégation à la mer et au littoral

Paris, le 2 août 2016

Affaire suivie par la délégation à la mer et au littoral  
Tour Pascal A  
6 place des degrés  
92800 Puteaux

La déléguée à la mer et au littoral

à

Mesdames et messieurs les préfets,  
présidents des conseils maritimes de façade et des  
conseils maritimes ultramarins  
(liste *in fine*)

**Objet :** Recueil de l'avis des CMF et CMU sur la SNML  
**PJ :** Projet de stratégie nationale pour la mer et le littoral

La stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) constituera le cadre de référence pour la protection des milieux, la réalisation ou le maintien du bon état écologique, l'utilisation durable des ressources marines et la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral.

L'État, en application des articles L219-1 et suivants du code de l'environnement, a élaboré un projet de SNML que vous trouverez ci-joint. Ce document a déjà fait l'objet d'une concertation étroite avec le bureau du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) qui l'a examiné à trois reprises.

Conformément à l'article R 219-1-2, il vous appartient maintenant d'engager la concertation dans les façades maritimes de métropole et les bassins ultramarins. Les avis des conseils maritimes de façade (CMF) et des conseils maritimes ultramarins (CMU), accompagnés le cas échéant de vos propres observations, sont attendus pour le 10 octobre 2016.

Parallèlement, la mise à disposition du public prévue à l'article L219-1-3 se déroulera jusqu'au 2 octobre 2016. Le public peut dès maintenant prendre connaissance du projet de SNML et faire part de ses observations sur le site du ministère, à l'adresse <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr>. La tenue des CMF et CMU en septembre sera naturellement l'occasion d'inviter les parties-prenantes à participer également à cette consultation.

Une version enrichie de la SNML sera ensuite présentée au CNML plénier, avec les avis des CMF et des CMU, ainsi qu'une synthèse des observations recueillies dans le cadre de la consultation du public. Ce calendrier de consultation vise à permettre l'adoption par décret de la SNML au cours du mois de novembre 2016.

La déléguée à la mer et au littoral

Catherine CHABAUD



**Destinataires pour action (présidents des CMF et CMU) :**

- Madame la préfète de la région Normandie, préfète de Seine-Maritime
  - Monsieur le vice-amiral d'escadre, préfet maritime de la Manche-Mer-du-Nord
  - Monsieur le préfet de la région Pays-de-Loire, préfet de la Loire-Atlantique
  - Monsieur le vice-amiral d'escadre, préfet maritime de l'Atlantique
  - Monsieur le préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la Gironde
  - Monsieur le préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'azur, préfet des Bouches-du-Rhône
  - Monsieur le vice-amiral d'escadre, préfet maritime de la Méditerranée
- 
- Monsieur le préfet de la Réunion
  - Monsieur le préfet de Mayotte
  - Madame la préfète, administratrice supérieure des Terres australes et antarctiques françaises
  - Monsieur le préfet de la Martinique
  - Madame la préfète de la Guadeloupe
  - Monsieur le préfet de la Guyane
  - Monsieur le préfet de Saint-Pierre et Miquelon

**Destinataires pour information :**

**Préfets de région :**

- Monsieur le préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet du Nord
- Monsieur le préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille et Vilaine
- Monsieur le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne
- Monsieur le préfet de la région de Corse, préfet de Corse du Sud

**Préfets de départements :**

- Madame la préfète du Pas-de-Calais
- Monsieur le préfet de la Somme
- Monsieur le préfet de l'Eure
- Monsieur le préfet du Calvados
- Monsieur le préfet de la Manche
- Monsieur le préfet des Côtes d'Armor
- Monsieur le préfet du Finistère
- Monsieur le préfet du Morbihan
- Monsieur le préfet de la Charente-Maritime
- Monsieur le préfet des Landes
- Monsieur le préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur le préfet des Pyrénées-Orientales
- Monsieur le préfet de l'Aude
- Monsieur le préfet de l'Hérault
- Monsieur le préfet du Gard
- Monsieur le préfet du Var
- Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
- Monsieur le préfet de Haute-Corse

**Préfets d'Outre-mer :**

- Monsieur le haut-commissaire de la République, délégué du gouvernement en Nouvelle-Calédonie
- Monsieur le haut-commissaire de la République en Polynésie-Française
- Monsieur le préfet, administrateur supérieur de Wallis et Futuna
- Madame la préfète déléguée auprès du représentant dans l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

**Directeurs interrégionaux de la mer et directeurs de l'outre-mer :**

- Monsieur le directeur interrégional de la mer Manche-Est-Mer-du-Nord
- Monsieur le directeur interrégional de la mer Nord-Atlantique-Manche-Ouest
- Monsieur le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique
- Monsieur le directeur interrégional de la mer Méditerranée
- Monsieur le directeur de la mer Sud-Océan-indien
- Monsieur le directeur de la mer Martinique
- Monsieur le directeur de la mer de Guadeloupe
- Monsieur le directeur de la mer de Guyane
- Monsieur le directeur des territoires, de l'alimentation et de la mer de Saint-Pierre et Miquelon

- Monsieur le secrétaire général de la mer
- Délégation à la mer et au littoral